



## ACCORD-CADRE

### POUR L'EMPLOI ET LA QUALIFICATION DES SENIORS

#### ENTRE

FACE Grand Toulouse  
Situé 32, rue de la Caravelle, 31500 Toulouse  
Représenté par **Laurent Blondon**

#### ET

Prism'emploi Occitanie  
Professionnels du recrutement et de l'intérim  
Situé au 7 rue Mariotte 75017 Paris  
Représenté par Jöel Evrard, son Président

#### Ci-après dénommés " les Parties"

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

#### PREAMBULE

L'emploi des séniors et les trajectoires de fin de carrière constituent une préoccupation majeure pour la ville de Toulouse et sa métropole. Fin juin 2018, les demandeurs d'emploi de plus de 45 ans représentent 22 % des inscrits quand les jeunes représentent 12 % (source Pôle emploi juin 2018) soit près du double. Cette réalité s'accroît symboliquement après le cap des 50 ans, le marché du travail est d'autant plus difficile pour les séniors. C'est la raison pour laquelle la Ville de Toulouse, FACE Grand Toulouse et Prism'emploi Occitanie s'associent pour mettre en œuvre leurs moyens et leurs expertises afin de développer l'employabilité des demandeurs d'emploi séniors et faciliter leur retour à l'emploi durable.

Le club d'entreprises FACE Grand Toulouse est membre du réseau national de la FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion)

FACE défend les valeurs de solidarité, de cohésion sociale, d'égalité des chances et d'égalité de traitement. FACE GT intervient dans un cadre d'activité centré sur 5 principaux domaines d'intervention :

- Dans l'entreprise
- Pour l'Emploi
- A l'Ecole
- A la consommation
- Avec les Acteurs du territoire

Prism'emploi a pour principales missions de promouvoir la profession auprès des pouvoirs publics, des parlementaires, des administrations, de la représenter, d'informer les entreprises adhérentes des aspects juridiques, sociaux et économiques relatifs à la branche de l'intérim et du recrutement, et de négocier des accords de branche avec les syndicats de salariés représentant les salariés permanents et les salariés intérimaires.

Prism'emploi, regroupe plus de 600 entreprises de travail temporaire et 6 900 agences d'emploi implantées sur l'ensemble du territoire, dont 875 agences localisées en Occitanie. La profession représente au niveau national 26 000 collaborateurs permanents qui contribuent au quotidien à l'emploi et au développement économique des territoires.

En 2017, les salariés intérimaires de plus de 50 ans représentent 10,8 % de l'ensemble des effectifs intérimaires, soit 285 122 seniors intérimaires. 68 % sont des hommes et 32% des femmes.

L'intérim est pour les seniors intérimaires un moyen de trouver rapidement un emploi. 72% des seniors intérimaires interrogés estiment que l'intérim leur a été utile pour trouver un emploi de longue durée et 91% ont une bonne opinion de l'intérim (Etude Observatoire de l'Intérim et du Recrutement -Regards croisés sur l'intérim, juin 2018). De même, l'action des agences d'emploi valorise les compétences techniques des salariés seniors et permet de faire évoluer les mentalités et les pratiques des entreprises clientes.

Certains seniors étant souvent restés longtemps dans leur entreprise, l'intérim leur permet, lorsqu'ils se retrouvent sur le marché du travail, de développer leurs compétences et d'accéder plus rapidement à un emploi grâce à l'accompagnement des agences d'emploi qui ont une connaissance précise des besoins en compétences des entreprises locales.

Pour renforcer leurs actions auprès des seniors, Prism'emploi, le FAF.TT (Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire), le FPE.TT (Fonds pour l'Emploi du Travail Temporaire), et le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) ont élaboré une démarche « Des Marches pour l'emploi » consolidant une offre de services dédiée, notamment en direction des agences d'emploi qui ont développé une expertise dans l'intermédiation entre les seniors et les entreprises qui recrutent.

Le FAF.TT, OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) assure un rôle de conseil et d'accompagnement auprès des entreprises de travail temporaire (ETT) pour développer la formation la qualification et l'apprentissage et sécuriser l'emploi. Par ailleurs, le FPE.TT et le FSPI (Fonds de sécurisation des parcours intérimaires) viennent compléter l'action et l'accompagnement du FAF.TT pour développer et sécuriser l'emploi.

Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire, organisme paritaire et plateforme d'animation de la politique sociale de la branche, met en œuvre pour le salariés intérimaires, des aides, services et solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur parcours de vie et d'emploi (faciliter l'accès au logement, au crédit, à la mobilité, à la garde d'enfants, .....).

## **Article 1. Objet de l'accord - cadre**

Les parties ont souhaité élaborer un cadre qui définisse le partenariat entre agences d'emploi et Face Toulouse. Ce cadre permettra de consolider et de sécuriser les parcours d'accès des seniors à la qualification et à l'emploi dans des approches complémentaires. Il permettra de mobiliser une offre de services adaptée aux besoins des seniors et des entreprises clientes au travers de la démarche « Des Marches pour l'emploi » et de l'accompagnement des seniors par Face Toulouse.

L'accord contribuera à :

- développer la visibilité entre agences d'emploi et Face Toulouse, sur les offres de services réciproques;
- définir l'engagement des acteurs et faciliter la mise en œuvre des parcours des seniors ; - prendre en compte des orientations spécifiques des politiques nationales d'emploi, telles que l'égalité homme / femme et la mixité professionnelle ou l'adaptation d'emploi en faveur de seniors en situation de handicap.

A cet effet, une attention particulière sera portée aux seniors en situation de handicap, conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la

participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et plus particulièrement au chapitre II : Emploi, travail adapté, travail protégé.

L'offre de service du FAF.TT, « Mission handicap et RSE » pourra être déployée par les agences d'emploi dans le cadre de cet accord.

## **Article 2. Objectifs opérationnels de l'accord- cadre**

Les objectifs du présent accord cadre sont de :

- ✦ renforcer les opportunités d'accès des séniors intérimaires à l'emploi durable,
- ✦ mobiliser les missions d'intérim pour permettre à des séniors intérimaires d'accéder à des expériences professionnelles dans des environnements de travail différents : PME, ETI, grande entreprises....
- ✦ renforcer l'employabilité des séniors intérimaires pour répondre aux besoins des entreprises en lien avec les perspectives d'emploi sur les territoires,
- ✦ mobiliser les services du FASTT associés au bénéfice du parcours professionnel (mobilité, garde d'enfants, santé, logement, crédit, accompagnement social)

## **Article 3. Engagements communs**

Les parties signataires s'engagent à décliner cet accord en :

- ✦ transmettant à Face Toulouse la liste des agences d'emploi adhérentes à Prism'emploi Occitanie
- ✦ informant les agences d'emploi adhérentes à Prism'emploi Occitanie et les acteurs de l'emploi de la signature du présent accord,
- ✦ désignant un correspondant régional pour chaque partie signataire pour organiser les relations avec les partenaires de l'emploi et de la formation du Grand Toulouse
- ✦ partageant entre les acteurs de l'emploi et les agences d'emploi les informations relatives à la connaissance des besoins en compétences des entreprises locales et des besoins des séniors intérimaires, notamment dans le cadre d'un diagnostic partagé,
- ✦ échangeant régulièrement les informations entre FACE Toulouse et les agences d'emploi sur le déroulement des missions d'intérim et des missions formation du séniors intérimaire,
- ✦ veillant à articuler les interventions entre FACE Toulouse et les agences d'emploi pour assurer aux séniors intérimaires une continuité de leur parcours au moyen de l'offre de services partenariale,

## **Article 4. Les modalités de mise en œuvre et d'évaluation de l'accord-cadre**

Le suivi et le pilotage de l'accord seront réalisés au sein d'un comité à l'appui des éléments de bilan transmis par les correspondants désignés par chaque partie signataire.

Le comité est composé de représentants de FACE Grand Toulouse et de Prism'emploi Occitanie, et en tant que besoin des représentants du FAF.TT /FPE.TT et du FASTT

Le comité, se réunira au moins deux fois par an, avec comme objectifs de :

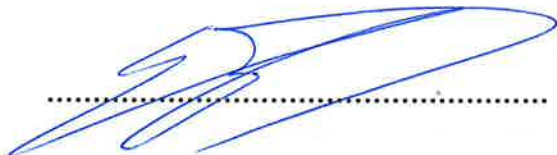
- ✦ d'évaluer le présent accord cadre
- ✦ mettre en place des actions de communication sur les résultats obtenus en application du présent accord cadre.
- ✦ garantir la sécurité et la confidentialité des données des résultats du présent accord cadre

### **Article 5. Durée de l'accord- cadre**

Cet accord est conclu pour une durée de 1 an, sauf désengagement de l'un ou de l'autre des signataires au moins un mois avant la date anniversaire de la signature. Il est reconductible par avenant.

Fait à Toulouse , le 05 avril 2019

**Prism'emploi Occitanie**  
Professionnels du recrutement et de l'intérim  
Représenté par son président Joël Evrard



**FACE Grand Toulouse**  
Fondation Agir Contre l'Exclusion  
Représenté par son Vice-Président Serge Caramante

